

LA LOGIQUE ET L'INTERPRÈTE

Les mots peuvent être utilisés de manière correcte ou incorrecte. Il y a donc au moins un sens selon lequel l'usage des mots est gouverné par des normes : ils doivent être utilisés conformément à leurs conditions d'application correcte. Par exemple, le mot « et » en français doit être utilisé conformément aux règles de la conjonction. Une théorie de la signification qui négligerait l'aspect normatif du langage pourrait au mieux énoncer comment les mots, caractérisés syntaxiquement, sont *de fait* utilisés dans différentes conditions, mais ne pourrait établir si ces mots sont utilisés correctement ou non dans ces conditions. La présence de normes d'usage correct est nécessaire pour faire place à la possibilité d'erreurs. Un compte rendu du caractère normatif de la signification n'est donc pas optionnel ; une théorie de la signification ne peut être complète si elle n'intègre pas une explication de cette caractéristique.

Malheureusement, il s'est avéré extrêmement difficile de s'entendre sur ce qui, précisément, constituerait un compte rendu acceptable des normes. Plusieurs auteurs croient qu'une théorie dispositionnelle bien construite peut parfaitement faire l'affaire. L'approche dispositionnelle doit cependant faire face à des objections de taille soulevées par Saul Kripke, dans son ouvrage *Wittgenstein on Rules and Private Language* : le sceptique à propos de la signification soutient que toute tentative de dériver la signification des dispositions comportementales, quelque sophistiquée qu'elle soit, ne peut atteindre ses objectifs.

Je propose d'examiner les objections du sceptique de Kripke dans le contexte de la signification des connecteurs logiques. La conclusion du sceptique est qu'aucun fait indépendant ne permet d'appuyer une attribution de signification à ces connecteurs. J'expliquerai brièvement pourquoi il est vain d'espérer une réfutation de cette conclusion. Je préconise une solution sceptique qui s'inspire de l'*interprétationnisme*, et qui intègre une théorie dispositionnelle : ce

que les mots d'un locuteur signifient est déterminé par les jugements d'un interprète pleinement informé à propos des dispositions de ce locuteur. Je comparerai les attributions de signification aux explications réductrices de phénomènes de haut niveau proposées dans d'autres disciplines. Je soutiendrai qu'il n'y a pas de différence de nature entre les deux et que, par conséquent, un scepticisme à propos de la signification n'est pas plus justifié qu'un scepticisme analogue à propos des explications réductrices des phénomènes de haut niveau.

Le point de vue dispositionnel simple

Le sceptique de Kripke nous met au défi d'identifier des faits qui pourraient justifier l'usage que fait un locuteur de ses mots. Y a-t-il des faits qui, par exemple, montrent qu'il est *justifié* de rejeter un énoncé de la forme « p et non- p », ou qu'il *devrait* rejeter cet énoncé? La réponse naturelle au sceptique est que les faits concernant la signification de «et» et de «non» devrait suffire. Kripke considère cependant un nombre de faits qui pourraient constituer la signification des mots, et soutient qu'aucun d'entre eux ne peut permettre de répondre de manière satisfaisante au défi du sceptique. Il conclut alors qu'il n'y a pas de faits qui impliquent comment le locuteur doit utiliser ses mots.

Comme je compte défendre une version de la théorie dispositionnelle, il est utile d'examiner les objections de Kripke contre cette approche. Dans sa forme la plus simple, la théorie dispositionnelle affirme quelque chose comme :

- (1) Un locuteur veut signifier la conjonction par «et» si, et seulement si, il est disposé à accepter des énoncés de la forme « p et q » dans exactement les mêmes circonstances où il accepterait p et q .

Cette théorie est confrontée à une série de difficultés «techniques». Tout d'abord, souligne Kripke, puisque la totalité des dispositions qu'une personne possède est finie, il existe des phrases qui sont trop longues pour que celle-ci puisse les comprendre. Par conséquent, les dispositions du type de celles mentionnées en (1) ne déterminent pas une fonction de vérité unique, puisqu'elles sont compatibles avec n'importe quel verdict lorsque « p » et « q » sont suffisamment longs.

La théorie dispositionnelle simple est également confrontée aux problèmes liés à la sincérité du locuteur, à sa volonté de coopérer avec l'interrogateur et à la présence d'états ou attitudes qui pourraient interférer entre sa croyance dans la situation et le verdict qu'il donne. Une façon de contourner ces problèmes serait de supposer que les dispositions en question sont des dispositions à tenir des phrases pour vraies, ou des dispositions à avoir des occurrences de phrases mentales dans sa «boîte de croyances». Cela ne permettrait toutefois pas d'éviter tous les problèmes de ce type : nous devrions supposer que le locuteur *comprend* les questions qui lui sont posées, *s'efforce* de donner les meilleures réponses possibles, etc.

Je ne vais pas m'attarder sur ces problèmes, ni sur le problème lié à la finitude. Je vais donc supposer que ces problèmes sont réglés, et je vais plutôt me concentrer sur ceux que l'on considère comme plus profonds et qui concernent l'approche dispositionnelle : comment une telle approche peut-elle rendre compte de l'erreur, et est-ce que les caractéristiques normatives de la signification peuvent être dérivées des dispositions ?

Le problème de l'erreur

La théorie dispositionnelle simple ne peut être adéquate, car elle n'admet pas la possibilité d'erreur. En effet, en identifiant l'usage à l'usage correct, elle garantit que chaque application du mot «et» par le locuteur est juste, et néglige le fait que celui-ci peut parfois être disposé à donner des verdicts erronés. Or il ne fait aucun doute qu'une personne peut vouloir signifier la conjonction par «et» bien qu'elle fasse parfois des erreurs en utilisant ce mot.

Il y a, semble-t-il, plusieurs façons de résoudre ce problème au sein d'une approche dispositionnelle. Considérons par exemple un point de vue plus sophistiqué, selon lequel la signification d'un mot repose sur l'usage qu'en ferait le locuteur dans des circonstances *idéales*. Cela revient, souligne Kripke, à ajouter une proposition *ceteris paribus* à (1) : si le locuteur veut signifier la conjonction par «et», alors, *ceteris paribus*, ses verdicts donnés aux énoncés de la forme «*p* et *q*» seront conformes aux règles de la conjonction. Le problème, poursuit-il, est qu'il ne semble pas possible de spécifier la proposition *ceteris paribus* sans présupposer que le mot «et» a une signification déterminée pour le locuteur. Autrement dit, il ne semble pas possible d'éviter de transformer (1) en quelque chose comme :

- (2) Un locuteur veut signifier la conjonction par « et » si, et seulement si, il serait disposé à accepter « p et q » dans exactement les mêmes circonstances où il accepterait p et q , s'il était en mesure de mettre à exécution ses intentions relatives à « et ».

Une condition comme celle-ci est de peu de secours contre le sceptique, puisque la proposition à droite du biconditionnel s'appuie sur les intentions du locuteur de signifier une fonction de vérité spécifique par « et », et revient donc à dire que le locuteur veut signifier la conjonction par « et » si, et seulement si, il veut signifier la conjonction par « et ».

L'objection de Kripke peut sembler quelque peu gratuite, et on peut facilement ne pas apprécier son impact sur les théories s'appuyant sur les dispositions dans des conditions idéales ou optimales. Plusieurs versions des théories informationnelles, téléologiques ou des rôles inférentiels, sont de ce type, et il vaut la peine de développer quelque peu la critique de Kripke. Considérons une théorie qui fait appel à une situation contraire aux faits dans laquelle l'état d'esprit du locuteur est tel que ce dernier ne peut utiliser ses mots de manière erronée. Le problème est qu'un changement d'état d'esprit peut affecter la signification que le locuteur associe à ses mots. Lorsque placé dans la condition idéale, le locuteur pourrait très bien acquérir des connaissances qui modifieraient ce qu'il signifie par certains mots. Il n'y a par exemple aucune garantie que par « et », notre locuteur signifierait la même chose dans la situation idéale que dans la situation présente. Autrement dit, lorsqu'il accède à l'état d'esprit idéal, est-ce que le locuteur prend conscience de ce qu'il a toujours voulu dire par « et », ou remplace-t-il la vieille signification que le mot avait par une nouvelle? Il semble que pour régler cette question, le dispositionnaliste doit ajouter une clause selon laquelle le mot a la même signification dans la condition idéale qu'il a dans la condition présente, ou, si l'on veut, que dans la situation idéale, le locuteur est en mesure de mettre à exécution ses intentions présentes relatives à « et », ce qui nous amène à la condition (2).

Le dispositionnaliste n'est évidemment pas forcé de faire appel aux conditions idéales pour rendre compte de la signification de « et ». Il peut aussi fonder celle-ci sur certain sous-ensemble de dispositions réelles du locuteur impliquant le mot « et ». Cette proposition consiste à sélectionner, parmi les dispositions du locuteur, celles qui sont *constitutives* de la signification de « et ». Appelons celles-ci les dispositions S . Pour éviter la circularité, il doit y avoir une façon de caractériser les dispositions S en termes non sémantiques.

Étant donné leur caractère constitutif, les dispositions *S* seraient automatiquement correctes ; de plus, elles détermineraient quels sont les autres usages de « et » qui sont corrects. Cette proposition est malheureusement vulnérable aux critiques bien connues de Quine : qu'est-ce qui fait que les dispositions *S*, plutôt qu'un autre sous-ensemble de dispositions, sont les dispositions constitutives de la signification ? Si Quine a raison, il n'existe pas de réponse non arbitraire à cette question. Il importe de noter que pour répondre à cette critique, il ne suffit pas de proposer une méthode qui, pour chaque mot, permettrait de sélectionner les dispositions *S* pertinentes ; il faut aussi expliquer pourquoi ces dispositions *S* doivent être considérées comme constitutives de la signification, et donc correctes en vertu de la signification. Quine soutient qu'aucune explication adéquate n'a été proposée.

Le problème de la normativité

Le second problème important auquel le point de vue dispositionnel est confronté est étroitement lié au premier, et concerne la normativité de la signification : les expressions pourvues de signification ont des conditions d'usage correct. Le problème est que l'approche dispositionnelle propose un compte rendu *descriptif* de l'usage de « et », c'est-à-dire qu'elle décrit comment l'agent se comporterait dans telles et telles circonstances, alors que ce qui est requis est un compte rendu *normatif*, c'est-à-dire un énoncé sur la façon dont le locuteur devrait se comporter.

Ce problème affecte semble-t-il autant les théories dispositionnelles sophistiquées que la théorie simple. Ainsi, l'approche fondée sur les conditions idéales et celle s'appuyant sur les dispositions *S* sont vulnérables à cette critique, puisque toutes deux impliquent une inférence illégitime des faits descriptifs aux faits normatifs.

Le problème de la normativité n'est pas sans rappeler l'observation de Hume selon laquelle aucun énoncé comprenant un « doit » ne peut être dérivé d'un énoncé impliquant un « est ». Il est aussi lié à l'argument de la question ouverte (*Open Question Argument*) en éthique, avancé par Moore. Soit une définition selon laquelle « bon » signifie *agréable*. Moore souligne que la question de savoir si ce qui est agréable est après tout bon serait tout à fait intelligible aux locuteurs compétents, et ne serait pas résolue par la définition. Ce problème, ajoute-t-il, touche toute définition proposée pour « bon » en termes non normatifs. Toute tentative de définir une

expression normative comme « bon » en termes non normatifs implique ce qu'il appelle un sophisme naturaliste (*Naturalistic Fallacy*).

Minimalisme et interprétationnisme

L'argument sceptique conclut qu'il « n'y a rien de tel que de signifier quoi que ce soit par un mot quelconque »¹. Kripke distingue deux types de réponses au problème philosophique soulevé par cet argument. Les solutions « directes » tentent de montrer que la conclusion sceptique n'est pas justifiée, peut-être en indiquant des faits que le sceptique aurait négligés ; les solutions « sceptiques » admettent la conclusion de l'argument sceptique, et se contentent de décrire notre pratique ordinaire consistant à attribuer des contenus aux pensées et aux énoncés d'autrui.

Kripke préconise une solution sceptique que l'on pourrait interpréter comme une forme de *non-factualisme* ou d'*irréalisme* à propos de la signification : au mieux, nous ne pouvons que décrire comment les locuteurs *se sentent* justifiés dans leurs attributions de concepts à autrui et dans leur accord concernant certaines applications particulières de mots. Ce point de vue renonce à fournir les conditions d'application correcte des mots, et se borne à décrire l'utilité dans nos vies de la pratique consistant à attribuer des significations aux mots prononcés par les locuteurs de notre communauté.

Ma réplique au sceptique est, en un sens, une solution directe, puisque contrairement à celui-ci, je soutiens qu'il y a une condition dans le monde qui fait que le mot « et » peut signifier la conjonction pour un locuteur. Une telle condition s'appuie cependant sur notre pratique ordinaire, et ne consiste pas dans le genre de *faits superlatifs* qu'une solution sceptique devrait éviter, selon Kripke. Malheureusement, ce dernier n'explique pas ce qu'il veut dire par « fait superlatif ». Je propose la stipulation suivante. Les faits superlatifs concernant la signification doivent comporter *au moins une* des caractéristiques suivantes. Les faits superlatifs sont :

- (a) compatibles avec la fausseté systématique de nos pratiques consistant à attribuer des significations aux mots prononcés par autrui ;
- (b) tels qu'ils garantissent la justesse de certaines dispositions spécifiques du locuteur, c'est-à-dire que certains de ses énoncés

1. Kripke 1982, 55.

sont vrais uniquement en vertu des faits superlatifs, et certaines de ses inférences sont valides uniquement en vertu de ces faits ;

- (c) déterminés, c'est-à-dire qu'ils n'admettent aucune indétermination de la signification ;
- (d) enfin, réductionnistes, c'est-à-dire qu'ils fournissent les conditions nécessaires et suffisantes bien définies pour que « et » signifie la conjonction, en termes de propriétés non intentionnelles du locuteur (neurologiques, dispositionnelles, fonctionnelles, etc.).

Cette stipulation ne vise pas à saisir la notion de faits superlatifs à laquelle Kripke fait allusion, mais plutôt à délimiter ma position. La notion de fait sémantique que je propose n'a aucune des caractéristiques (a) à (d). Cela fait peut-être de ma solution une solution sceptique.

Le rejet des faits superlatifs ne rend pas illégitime le discours à propos des conditions de vérité des énoncés et de leur correspondance aux faits. On peut par exemple admettre une forme de *minimalisme* à ce sujet. Johnston² écrit que le minimalisme conçoit les notions de vérité, signification et attitudes propositionnelles, comme une famille de notions ancrées dans un réseau de truismes qui n'admettent pas de réduction stricte. Un de ces truismes est que lorsqu'une personne croit ou affirme une vérité, alors ce qu'elle croit ou affirme correspond aux faits. Dans un cadre minimaliste, aucun fait superlatif n'est requis pour parler de la signification et des conditions d'application correcte.

Je souhaite combiner cette conception minimaliste avec une approche *interprétationniste* de la signification³. L'interprétationnisme affirme que la vérité à propos de ce qu'un mot signifie pour un locuteur est fondée sur ce que nous tiendrions pour une interprétation adéquate de ce mot, si nous étions convenablement informés. Une formulation plus précise va exiger quelques étapes. Commençons par la thèse suivante :

- (3) Un locuteur signifie la conjonction par « et » si, et seulement si, un interprète pleinement informé jugerait qu'il signifie la conjonction par « et ».

2. Johnston 1988, 35.

3. Voir Davidson 1984 et Dennett 1987.

Selon (3), la vérité à propos de la signification d'un mot ne peut échapper à nos meilleurs jugements. Malheureusement, tel qu'énoncé, (3) pourrait être compatible avec pratiquement n'importe quel point de vue sur la signification : si être pleinement informé consiste à avoir une connaissance complète de la langue et des attitudes propositionnelles du locuteur, alors (3) devient automatiquement vrai. Une telle interprétation de (3) non seulement ne fournit pas de trait caractéristique distinct concernant le point de vue que je désire défendre, mais n'éclaire aucunement comment on s'y prend ou pourrait s'y prendre pour savoir ce que les autres veulent signifier par leurs mots. La signification d'un mot n'est pas quelque chose qui peut être observé directement ; ainsi, tout compte rendu éclairant de la signification devrait expliquer comment celle-ci est reliée aux faits observables concernant le locuteur, ou à tout le moins, aux faits qui peuvent être identifiés indépendamment de ses attitudes propositionnelles et de la sémantique de sa langue. Voilà ce qui motive l'idée de traduction ou d'interprétation radicale développée par Quine et Davidson.

L'approche dispositionnelle a raison en ceci que les faits sur lesquels l'interprétation est basée sont les faits dispositionnels à propos du locuteur. Je vais maintenant tenter de montrer que la relation entre les attributions de signification et les dispositions et, à un niveau inférieur, les mécanismes physiques responsables de ces dispositions, est très similaire à la relation entre phénomènes de haut et de bas niveaux que l'on trouve dans d'autres domaines. Les énoncés à propos de la signification ne devraient donc pas donner lieu à une forme spéciale de scepticisme. Pour développer cette idée, je dois d'abord présenter la notion d'explication réductrice.

Explications réductrices

Les explications réductrices sont en principe possibles pour plusieurs, et peut-être même tous les phénomènes de haut niveau : une explication de ces phénomènes peut être dérivée des processus de niveau inférieur⁴. Cette dérivation se fait en deux étapes. La première consiste à produire une caractéristique de *l'explanandum*, c'est-à-dire le phénomène qu'on cherche à expliquer. On s'appuie ici sur la conception ordinaire ou préscientifique de *l'explanandum*.

4. Cette présentation s'inspire de celle de Chalmers 1996, 42-46.

Typiquement, ce dernier est associé à un groupe de propriétés superficielles. Par exemple, l'eau est une substance transparente, potable, inodore⁵, etc. Dans ce cas-ci, les propriétés superficielles sont fonctionnelles, et constituent en quelque sorte le rôle causal associé à l'eau. Dans d'autres cas, les propriétés superficielles peuvent être structurelles : une table, par exemple, possède, entre autres choses, un dessus plat. La seconde étape de l'explication réductrice implique une investigation empirique qui tente de découvrir les mécanismes sous-jacents qui réalisent les propriétés superficielles de l'*explanandum*.

Une explication réductrice est couronnée de succès lorsqu'elle permet de dériver des affirmations à propos de l'*explanandum* à partir d'affirmations à propos des propriétés microphysiques. Par exemple, les propriétés superficielles de l'eau peuvent être dérivées d'une description physique complète de l'H₂O.

Notons que ce genre de dérivation peut être proposé pour une grande diversité de phénomènes, et n'est pas limité aux seuls cas où il y a identité entre l'*explanandum* et une certaine propriété physique ou chimique. La dérivation peut en effet être reproduite dans les cas où il y a *réalisation multiple* de l'*explanandum*. Les propriétés biologiques illustrent bien cette idée. Être vivant, par exemple, c'est avoir la capacité de se reproduire, de se mouvoir, de respirer⁶, etc. Manifestement, ces propriétés fonctionnelles peuvent être réalisées par des systèmes ayant des constitutions physiques très différentes. Cependant, la présence de ces propriétés peut être dérivée des faits microphysiques : un compte rendu microphysique complet d'un système donné permet d'établir quelles sont les propriétés fonctionnelles réalisées dans celui-ci et donc de savoir si ce système est vivant ou non.

Deux autres caractéristiques des explications réductrices valent la peine d'être mentionnées. Les propriétés fonctionnelles sont, règle générale, interdéfinies. Prenons le cas d'une agrafe et d'une agrafeuse : aucune ne peut être caractérisée sans mentionner l'autre, semble-t-il. Dans certains cas, il peut y avoir plusieurs propriétés de haut niveau qui forment un *holisme* de caractérisations interreliées. Ce holisme ne pose pas de problème, pourvu que certaines

5. L'eau est aussi la principale substance que l'on trouve dans les océans, les lacs et les rivières. Pour simplifier la discussion, je vais laisser tomber cet aspect de la caractérisation de l'eau.

6. Pour simplifier, je ne tiens pas compte du fait que les propriétés biologiques sont en partie constituées par leur histoire évolutionniste.

des caractérisations contiennent des composants indépendants, qui permettent d'« ancrer » le réseau des interdéfinitions et d'éviter un cercle vicieux. Dans de tels cas, les explications réductrices des diverses propriétés de haut niveau doivent être produites simultanément.

Une seconde caractéristique importante de certaines explications réductrices est l'*indétermination*. Les caractérisations ordinaires des phénomènes de haut niveau ne sont pas des définitions strictes. Pour un phénomène de haut niveau donné, il peut y avoir des entités qui ne possèdent que certaines des propriétés superficielles associées à ce phénomène. Or dans certains cas, la question de savoir si l'entité réalise ou non le phénomène de haut niveau est indéterminée. Il existe par conséquent des cas où il n'est pas possible de dériver un énoncé sur les phénomènes de haut niveau à partir d'énoncés décrivant les propriétés physiques ou chimiques qui sont réalisées. Par exemple, il est possible que la question de savoir si un virus informatique est vivant ou non n'ait pas de réponse déterminée. Il semble que seule la stipulation permettrait de régler cette question. Il serait cependant absurde de mettre en doute les explications réductrices à cause d'indéterminations de ce genre, puisque les explications réductrices concernant les cas « paradigmatiques » d'êtres vivants ne sont nullement affectées par ces indéterminations.

Les principes d'interprétation

Examinons maintenant comment des explications réductrices pourraient être proposées concernant la signification. Considérons le cas simple d'un locuteur qui est disposé à appliquer le mot « gavagai » à des lapins dans des circonstances normales. Supposons que nous soyons informés de cette disposition et qu'on nous demande ce que signifie « gavagai ». Nous serions tentés de dire que « gavagai » signifie *lapin*. Un interprète plus prudent hésiterait sans doute à tirer cette conclusion, puisque cette attribution de signification est manifestement sous-déterminée par l'information qu'on nous a fournie : des considérations à propos d'autres dispositions du locuteur pourrait révéler que l'interprétation est fautive, et qu'il serait plus adéquat de dire que « gavagai » signifie, par exemple, *petit mammifère ayant de longues oreilles*. Permettez-moi de mettre cette question de côté pour l'instant : sur la base des données limitées dont nous disposons, nous dirions qu'en première approximation, le mot « gavagai » signifie *lapin*. Cette interprétation permet évidemment d'énoncer les

conditions d'application correcte de ce mot : « gavagai » peut être correctement appliqué aux lapins, et seulement aux lapins, et le locuteur commet une erreur s'il utilise ce mot en présence d'un chat, par exemple.

Qu'est-ce qui justifie cette interprétation ? Le principe d'interprétation de base est que nous devons mettre en corrélation le mot du locuteur avec un mot de notre langue que nous serions disposés à accepter *grosso modo* dans les mêmes circonstances. Pourquoi doit-on admettre ce principe ? Pourquoi ne pas baser l'interprétation sur un principe selon lequel les locuteurs appliqueraient de manière systématiquement erronée les mots simples comme « gavagai » ? On pourrait par exemple dire que « gavagai » signifie *castor*. On peut très bien rendre cette interprétation compatible avec les dispositions du locuteur. Dans les cas typiques, il applique ce mot aux lapins, et occasionnellement aux chats, mais jamais aux castors. Cela s'explique par le fait qu'il forme des croyances fausses dans des circonstances perceptives normales : lorsque mis en présence d'un lapin, il forme généralement la croyance qu'il y a un castor en face de lui, ce qui explique pourquoi il accepte « gavagai » dans ce genre de circonstances. Cette suggestion semble inadéquate, mais pourquoi devrait-on la rejeter, et pourquoi devrait-on rejeter les interprétations déviantes du sceptique (de Kripke) ? À mon avis, ces interprétations doivent être exclues parce qu'elles ne s'accordent pas avec nos pratiques concernant l'attribution de signification à autrui. J'ajouterai qu'il n'y a pas de motivation plus profonde pour le rejet des interprétations déviantes et l'acceptation de notre principe d'interprétation.

Il s'agit d'un point sur lequel l'analogie avec les phénomènes de haut niveau comme l'eau et la vie est étroite. La réplique adressée au sceptique concernant la signification est similaire à celle que l'on adresserait à quelqu'un qui rejette une explication réductrice de l'eau ou de la vie. Il est déraisonnable de douter qu'une entité qui a la capacité de se reproduire, de se mouvoir, de respirer, etc., est *réellement* vivante. L'affirmation selon laquelle il y a d'autres propriétés (non fonctionnelles) qu'un système doit avoir pour être vivant est sans fondement. De même, il est déraisonnable de douter qu'un locuteur dont les dispositions comportementales entraînent, en vertu de notre principe d'interprétation (ou d'un principe plus général que je m'appête à présenter), qu'il signifie *lapin* par « gavagai » signifie réellement *lapin* par « gavagai ». L'affirmation selon laquelle il y a d'autres propriétés qu'un locuteur doit avoir pour signifier *lapin* par « gavagai » est sans fondement. En d'autres termes, il est vain d'invoquer des faits sémantiques superlatifs qui seraient tels que, en

vertu de la caractéristique (a) (voir ci-dessus, « Minimalisme et interprétationnisme »), nos pratiques d'attributions de signification pourraient se révéler systématiquement erronées.

J'ai quelque peu simplifié la question. Même l'interprétation de mots simples comme « gavagai » ne devrait pas s'appuyer simplement sur les réponses données dans des circonstances observables ; nous devons aussi considérer leurs interrelations avec d'autres mots. Notre principe initial recommandait de maximiser l'accord au sujet des énoncés observables. Or, en généralisant ce principe à tous les énoncés, on obtiendrait quelque chose comme le principe de charité de Davidson, selon lequel nous devrions interpréter les énoncés d'un locuteur de façon à les rendre aussi vrais, rationnels et cohérents que possibles.

Permettez-moi de dire quelques mots sur ce principe (je mentionne tout de suite que Davidson n'approuverait pas nécessairement tout ce que je m'appête à dire). Ce principe rend explicite ce qui est implicitement à l'œuvre lorsque nous tentons de nous comprendre les uns les autres dans des situations ordinaires. Si nous cherchons à savoir ce qu'un locuteur veut dire par un certain mot, nous n'avons d'autre choix que de supposer que les principaux énoncés qu'il avance pour expliquer comment il utilise ce mot sont vrais. Autrement dit, nous ne pouvons espérer identifier ce que ce mot désigne si nous ne présupposons pas que les *énoncés centraux* qu'il associe à ce mot sont vrais. Ces énoncés centraux peuvent être des énoncés que le locuteur accepte dans toutes circonstances, comme « Les lapins sont des mammifères » ou des énoncés observationnels comme « Ceci est un lapin ». Notons que dans le cas des connecteurs logiques, certaines inférences, par exemple les règles d'introduction ou d'élimination, peuvent jouer ce rôle, et par conséquent être considérées comme centrales.

Il peut évidemment arriver qu'il n'y ait pas d'interprétation qui rendent correctes toutes les phrases et inférences centrales qu'un locuteur associe à une expression. Pensons par exemple à l'usage que font certaines personnes de « si... alors ». Les tests effectués par les psychologues cognitifs concernant l'usage du conditionnel démontrent les difficultés qu'ont la plupart des locuteurs par rapport à ce connecteur : il ne semble pas exister, pour ces locuteurs, une attribution de fonction de vérité qui rendrait vraies ou valides toutes les lois centrales qu'ils associent à ce connecteur.

On ne doit donc pas concevoir les énoncés centraux comme vrais uniquement en vertu de la signification, ou les inférences centrales comme valides uniquement en vertu de la signification ; autrement

dit, mon point de vue n'intègre pas la caractéristique (b) de la notion de faits superlatifs (voir « Minimalisme et interprétationnisme »).

Il ne serait pas aisé de spécifier ce qui fait qu'un énoncé ou une inférence est central. Cependant, en pratique, cela ne pose pas de problèmes insurmontables : nos énoncés centraux relativement à un mot sont ceux que nous utiliserions pour expliquer ce mot à ceux qui ne l'ont jamais entendu auparavant. Il s'agit en fait du genre de tâche que ceux qui rédigent des dictionnaires, des encyclopédies et des manuels spécialisés entreprennent de manière systématique. Notons que comme la distinction entre énoncé central et non central n'est pas tranchée, les explications de certains mots peuvent varier légèrement d'une source à l'autre.

Les règles d'introduction et d'élimination sont sans doute des inférences centrales relatives à « et », et les lois de non-contradiction et de commutativité sont probablement des énoncés centraux. Pour signifier la conjonction par « et », il n'est pas nécessaire d'accepter chacune de ces inférences et lois. D'autres lois pourraient être tenues pour centrales ; la condition pour que « et » signifie la conjonction est que les lois centrales associées à « et » doivent être telles que cette interprétation maximise leur vérité ou validité.

Holisme, indétermination et réalisabilité multiple

L'interprétation d'un connecteur logique dépend de l'interprétation d'autres connecteurs logiques : il ne semble pas possible de dériver l'énoncé que « et » signifie la conjonction sans prendre en considération ce que le locuteur signifie par « ne... pas » par exemple. Les attributions de signification sont donc *holistes*. Ce holisme n'est toutefois pas aussi extrême qu'ont pu le craindre certains auteurs. L'accord entre l'interprète et le locuteur n'est pas recherché sur la totalité des phrases, mais seulement sur les énoncés centraux du locuteur. Ainsi, les changements de verdict concernant des énoncés non centraux n'ont aucun impact sur la signification. Il faut tout de même admettre que la complexité des interrelations entre attributions de signification n'a probablement pas d'équivalent ailleurs. Autrement dit, les holismes impliqués dans les caractérisations des phénomènes de haut niveau sont beaucoup plus limités que ceux qui sont à l'œuvre dans l'interprétation.

Les attributions de signification sont aussi affectées par l'*indétermination*. Ainsi, les faits sémantiques ne possèdent pas la caractéristique (c) de la notion de fait superlatif. Les conditions pour

qu'un mot ait telle ou telle signification ne sont pas strictes. Quelles sont précisément les erreurs qu'un locuteur peut faire et tout de même signifier le conditionnel par « si... alors » ? Comme dans le cas du virus informatique, seule la stipulation peut régler ce genre de question. Puisque les principes d'interprétation sont des principes d'optimisation d'accord concernant les énoncés centraux, il est fort possible qu'il y ait plus d'une façon d'atteindre cet objectif ; par conséquent, pour certains mots, plus d'une interprétation sera adéquate et la stipulation sera la seule façon de décider laquelle sera retenue.

Il va de soi qu'une explication réductrice de la signification ne constitue pas une réduction. Des êtres ayant des constitutions physiques très différentes peuvent avoir des dispositions comportementales identiques, ou très similaires, et donc signifier la même chose par un certain mot. La réalisation multiple se produit aussi à un autre niveau : une réduction de la signification en termes de dispositions n'est, elle non plus, pas possible. Comme je l'ai mentionné plus haut, il y a diverses façons dont la condition pour signifier la conjonction par « et » peut être satisfaite, puisque différents ensembles de lois et inférences centrales permettent d'identifier la fonction de vérité exprimée par un connecteur. Cette flexibilité dans l'application des principes d'interprétation implique qu'il n'existe pas d'ensemble spécifique de dispositions que doivent partager deux locuteurs pour signifier la même chose par un certain mot. Les faits sémantiques n'ont donc pas la caractéristique (d) de la notion de fait superlatif : une réduction de la signification en termes physiques ou dispositionnels n'est pas possible.

De retour au problème de la normativité

Revenons à la question de la normativité. On pourrait reformuler l'objection de Moore de la façon suivante : aucune définition de « vouloir signifier la conjonction par “et” » en termes dispositionnels ne peut être adéquate, puisque cela ne résout pas la question de savoir si quelqu'un qui a telles et telles dispositions signifie réellement la conjonction par « et ». Tout d'abord, comme plusieurs auteurs l'ont remarqué (dans d'autres contextes), ce type d'objection pourrait être soulevé contre des définitions proposées pour à peu près n'importe quelle expression. Toute définition de « être vivant » en termes fonctionnels, par exemple, serait sans doute vulnérable à une objection de ce genre. L'objection porte donc davantage sur les analyses

conceptuelles en général que sur les analyses d'expressions normatives en termes d'expressions non normatives. De toute façon, mon point de vue n'est pas affecté par cette objection, puisqu'il ne fait pas appel aux analyses conceptuelles strictes : les conditions pour signifier la conjonction par « et » ne sont pas réductionnistes et elles sont sujettes à l'indétermination.

Il existe cependant une version plus forte de l'objection :

- (4) Aucune information à propos des propriétés physiques d'un locuteur et de ses dispositions, aussi exhaustive qu'elle soit, ne peut résoudre la question de savoir ce que les mots utilisés par ce locuteur signifient (ou ne signifient pas) et quelles sont les applications correctes (ou incorrectes) de ces mots.

Selon (4), et contrairement au point de vue que je recommande, un énoncé concernant ce que « et » signifie pour un locuteur ne pourrait être dérivé de la totalité de ses dispositions comportementales.

On ne doit pas confondre (4) avec la thèse de l'indétermination : celle-ci n'affirme pas que les attributions de signification ne peuvent être dérivées des dispositions, mais plutôt que dans certains cas, plus d'une attribution peut être correctement dérivée. Il importe de noter que l'indétermination est parfaitement compatible avec l'idée selon laquelle certaines attributions de signification sont incorrectes, étant donné les dispositions du locuteur. (4), par contre, affirme que ni la justesse ni l'inexactitude d'une attribution de signification ne peut être inférée des dispositions du locuteur.

Il est facile de se laisser convaincre par l'argument de la question ouverte sur la base d'exemples où la relation entre les faits descriptifs, c'est-à-dire les dispositions du locuteur, et les faits normatifs, c'est-à-dire ce que ces dispositions doivent être, est simpliste. À partir du fait qu'un locuteur est disposé à accepter « gavagai » en présence manifeste d'un lapin, on ne peut de manière concluante inférer qu'il veut signifier lapin par « gavagai ». Mais l'inférence échoue non pas parce que la signification ne peut être dérivée des dispositions, mais parce que nous devons tenir compte d'autres dispositions pour la rendre valide. Une négligence au sujet des conditions holistes de l'interprétation ne doit pas nous amener à conclure qu'il y a un fossé infranchissable entre les énoncés décrivant les dispositions et ceux attribuant la signification.

Qu'est-ce qui motive (4) ? Peut-être est-ce la *signification* des énoncés à propos de la signification, ou des énoncés normatifs en général, qui empêche leur dérivation à partir d'énoncés descriptifs.

Il va de soi qu'un sceptique ou un non-factualiste par rapport à la signification ne peut se prévaloir d'un tel argument, puisque celui-ci présuppose qu'il y a des faits sémantiques. Pour défendre cet argument en faveur de (4), il faudrait être en mesure de fournir une théorie substantielle de la signification. Je ne vais donc pas poursuivre cette voie.

On pourrait aussi soutenir (4) en faisant appel aux intuitions concernant la dichotomie entre le normatif et le descriptif. La difficulté est que (4) a des conséquences qui sont contraires à l'intuition. En effet, (4) entraîne qu'il y a un monde conceptuellement possible physiquement identique au monde réel mais dans lequel le mot « lapin », tel qu'utilisé par nos jumeaux, signifie non pas *lapin*, mais quelque chose d'autre, *castor* par exemple (ou peut-être même rien du tout). Le fait que « lapin » signifie *castor* (ou ne signifie rien) dans ce monde possible irait complètement à l'encontre des pratiques d'attribution de signification de nos jumeaux, puisque ces pratiques seraient par hypothèse identiques aux nôtres. On peut se demander quels sont les faits qui feraient que « lapin » signifie *castor* dans ce monde possible. L'acceptation de (4) et du genre de possibilités conceptuelles qu'elle entraîne rendrait en outre très mystérieux le fait que nous pouvons savoir que les locuteurs francophones ne signifient pas *castor* par « lapin ». Étant donné le genre de gymnastique qu'une défense de (4) exigerait, on peut affirmer avec confiance qu'elle ne constitue pas une menace sérieuse à mon point de vue, ou qu'à tout le moins, le fardeau de la preuve incombe à celui qui admet (4).

Conclusion

J'ai proposé des conditions de vérité pour les énoncés à propos de la signification : un locuteur veut signifier la conjonction par « et » si, et seulement si, un interprète pleinement informé jugerait qu'il veut signifier la conjonction par « et ». L'interprète fonde son jugement sur les dispositions centrales du locuteur, et cherche à obtenir le meilleur accord possible avec ces dispositions, conformément aux principes d'interprétation. Ces principes sont les principes qui sont à l'œuvre lorsque nous tentons de nous comprendre les uns les autres dans la vie de tous les jours. On peut donc dire qu'un locuteur veut signifier la conjonction par « et » si, sur la base d'informations complètes, nous traduirions ce mot par « et ». Nous serions aussi dans un tel cas en mesure de spécifier les conditions

d'applications correctes de ce mot, c'est-à-dire comment le locuteur doit utiliser celui-ci : si le résultat de notre interprétation pleinement informée est qu'il veut signifier la conjonction par « et », alors le locuteur doit accepter « p et q » dans exactement les mêmes circonstances où il accepterait p et q .

Considérons l'objection suivante contre mon point de vue. Supposons pour les besoins de l'argument que la méthode d'interprétation proposée, ainsi que les principes d'interprétation sur lesquelles elle repose, sont adéquats. Cela nous donne un compte rendu des conditions dans lesquelles les mots utilisés par deux locuteurs différents signifient la même chose. Par exemple, nous pouvons dire dans quelles conditions le mot « et » du locuteur et le mot « et » de l'interprète sont synonymes. Mais cela ne détermine ni la signification de ce mot ni ses conditions d'applications correctes. Au mieux, cela nous dit ce que l'interprète pleinement informé considérerait être des énoncés adéquats à propos de la signification et des conditions d'applications correctes. Autrement dit, le locuteur et l'interprète veulent peut-être signifier la même chose par « et », mais cela n'entraîne pas que, par exemple, il est correct pour eux de rejeter un énoncé de la forme « p et non- p ». Peut-être que le locuteur et l'interprète sont tous deux systématiquement dans l'erreur concernant « et ».

Cette objection concède que les attributions de signification de l'interprète pleinement informé sont adéquates. Il vaut la peine de répéter pourquoi, selon mon point de vue, cela est le cas. Les principes d'interprétation établissent les critères de synonymie interpersonnelle et, par définition, les attributions de signification d'un interprète pleinement informé sont conformes à ces principes. Or il importe de noter qu'il n'existe pas de critères de signification au-delà de ce que fournit l'interprète pleinement informé. En d'autres termes, nous n'avons aucune raison de douter de la vérité de nos meilleurs jugements à propos de ce que les autres signifient par leurs mots. L'objection que je viens d'énoncer est donc non fondée, puisqu'elle exploite une conception de la signification qui s'appuie sur des faits sémantiques qui transcenderaient nos meilleurs jugements.

Mais qu'en est-il de l'énoncé de la forme « p et non- p » que l'interprète pleinement informé, ainsi que nous-mêmes, rejetons ? Nous justifierions ce rejet en montrant qu'il s'ensuit des lois centrales que nous associons à la conjonction. Notre justification s'arrêterait avec l'énoncé de ces lois centrales ; il serait inutile d'aller plus loin, puisque dans ce contexte, les lois centrales serviraient à expliquer ce que

« et » veut dire pour nous. Nous ne sommes évidemment pas infaillibles par rapport à ces lois : n'importe laquelle de ces lois pourrait se révéler fausse ou non valide. De façon générale, pour tout mot, certains des énoncés centraux que nous associons à ce mot peuvent se révéler faux.

Mais le fait que certaines des lois centrales que nous associons à « et » pourraient être fausses ou non valides ne justifie pas le scepticisme par rapport à la signification de « et ». Toute interprétation de notre « et » doit être telle que la plupart de ces lois se révèlent vraies ou valides. Les critères de révision de nos lois centrales sont déterminés, non pas par une structure abstraite avec laquelle nous tentons d'ajuster notre usage, mais par d'autres interprètes qui n'ont d'autre choix que d'admettre la plupart de ces lois. On doit se départir d'une conception de la signification selon laquelle nous pourrions être systématiquement dans l'erreur concernant nos usages centraux de « et ». Contrairement à ce que l'objection énoncée plus haut suggère, les faits sémantiques ne peuvent échapper à nos meilleurs jugements. Par conséquent, bien que nous ne puissions prétendre à la certitude concernant chacune des normes d'usage correct, celles-ci nous sont essentiellement accessibles.

Martin MONTMINY
Université d'Ottawa

Références

- BOGHOSSIAN P. (1989), « The Rule-Following Considerations », *Mind*, 98, p. 507-549.
- CHALMERS D. (1996), *The Conscious Mind*, New York et Oxford, Oxford University Press.
- DAVIDSON D. (1984), *Inquiries into Truth and Interpretation*, Oxford, Clarendon Press.
- DENNETT D. (1987), *The Intentional Stance*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- FODOR J. & LEPORÉ E. (1992), *Holism*, Oxford, Blackwell.
- JOHNSTON M. (1988), « The End of the Theory of Meaning », *Mind and Language*, 3, p. 28-42.
- KRIPKE S. (1982), *Wittgenstein on Rules and Private Language*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

- MCDOWELL J. (1994), *Mind and World*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- MOORE G.E. (1903), *Principia Ethica*, Cambridge, Cambridge University Press.
- QUINE W.V.O. (1960), *Word and Object*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- WRIGHT C. (1984), « Kripke's Account of the Argument Against Private Language », *Journal of Philosophy*, 81, p. 759-778.
- WRIGHT C. (1992), *Truth and Objectivity*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

